

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2020, À 19 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Annie Vaillancourt, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

---

133-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance à la Télévision communautaire et via Internet.

---

134-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Délégation d'autorité CITQ
5. Adjudication de contrat - Réfection du chemin du Rocher Ouest
6. Avis de motion - Règlement d'emprunt 563-2020 - Réfection chemin du Rocher
7. Questions du public
8. Levée de l'assemblée

---

135-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

136-2020

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ CITQ :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin nomme madame Mélanie Grondin, coordonnatrice des opérations et du développement, pour représenter la corporation/la société Ville de Normandin, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant aux numéros de dossiers 102664 et 21121. Nous reconnaissons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

137-2020

ADJUDICATION DE CONTRAT - RÉFECTION  
DU CHEMIN DU ROCHER OUEST :

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (tx incluses)</b>	<b>NOTES</b>
Pavex ltée	7 047 615.30 \$	Transmis aux consultants pour analyse et au responsable du MTQ (RIRL)

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal accorde le contrat pour la réfection du chemin du Rocher au seul soumissionnaire conforme, soit "Pavex ltée" au prix de 7 047 615.30 \$, incluant les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 25 mai 2020.
- b) L'adjudication est conditionnelle à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 563-2020.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

138-2020

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
563-2020 - RÉFECTION CHEMIN DU ROCHER :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement d'emprunt 563-2020 décrétant une dépense de 6 874 804 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection du chemin du Rocher sur une distance de 8 700 mètres, incluant le remplacement de neuf (9) ponceaux et des travaux d'infrastructures de chaussée.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

139-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné le contexte actuel de pandémie et l'interdiction pour le public d'assister aux séances en personne, il n'y a pas de période de questions.

140-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 19 heures 10.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière